

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Metz Métropole

### ELABORATION D'UN ZONAGE PLUVIAL ET DU SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES, DIT PLAN PLUIE

Par arrêté EE\_01/2024 du 30 octobre 2024, le président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour le projet Plan Pluie. Arrêté par délibération du Conseil Métropolitain le 30 septembre 2024, le Plan Pluie se compose d'un zonage pluvial et d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales. L'enquête publique se déroulera du **mercredi 04 décembre 2024 à 9h00 au mardi 07 janvier 2025 à 18h00**, soit sur une durée de 35 jours consécutifs, à la Maison de la Métropole, siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies des 45 communes membres concernées par le Plan Pluie (hors Roncourt).

Le projet du Plan Pluie a pour vocation de favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et ainsi s'inscrire dans une gestion durable des eaux pluviales. Un zonage pluvial a donc été établi à partir d'un état des lieux précis de chaque commune.

Le projet du Plan Pluie vise à :

- Améliorer la protection de la ressource en eau,
- Atténuer le risque inondation,
- Contribuer à la lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain,
- Recharger les nappes phréatiques.

Monsieur Vital TISSIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Marthe CHAUSSEC en qualité de commissaire enquêtrice suppléante, par le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance de l'intégralité du dossier d'enquête :

- En version papier, pendant les horaires d'ouverture, à la Maison de la Métropole (1 place du Parlement de Metz, CS 30353 – 57011 Metz Cedex 1) et auprès des mairies accueillant une permanence, à leurs heures d'ouverture habituelles.
- En version numérique :
  - o sur le site de l'Eurométropole de Metz à l'adresse suivante : <https://www.eurometropolemetz.eu/les-services/eau-et-assainissement/l-eau-pluviale-6338.html>
  - o sur une borne installée à l'accueil du siège de l'enquête publique et pendant les horaires d'ouverture ;
  - o sur le site du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5766>

Le dossier en ligne pourra être consulté 7 jours/7 et 24 heures/24 jusqu'au dernier jour de l'enquête à 18h00.

Le dossier complet est composé des pièces suivantes :

- Pièce n°1 - Résumé non technique du projet
- Pièce n°2 - Avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) et réponse de Metz Métropole,
- Pièce n°3 - Règlement du zonage pluvial
- Pièce n°4 - Atlas cartographique
- Pièce n°5 - Articles de presse
- Pièces annexes - Documents administratifs (décision du Tribunal Administratif, délibération du Conseil métropolitain et arrêté)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur les registres papiers d'enquête, a feuillets non mobiles, ouverts par l'autorité de Metz Métropole, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition aux jours et heures habituels d'ouverture :

- à la Maison de la Métropole, 1 place du Parlement de Metz, CS 30353, 57011 Metz Cedex ;
- dans les mairies des 45 communes membres concernées par le projet Plan Pluie, ainsi que dans les mairies de quartier de Metz :

ADRESSES DES MAIRIES				
<b>Amanvillers</b> 53 Grand-Rue 57865 Amanvillers	<b>Ars-Laquenexy</b> Chemin des Ecoilers 57530 Ars-Laquenexy	<b>Ars-sur-Moselle</b> 1 place Franklin Roosevelt 57130 Ars-sur-Moselle	<b>Augny</b> 3 rue de la Libération 57685 Augny	<b>Châtel-Saint-Germain</b> 13 rue Jeanne d'Arc 57160 Châtel-Saint-Germain
<b>Chesny</b> 19 rue Principale 57245 Chesny	<b>Chieulles</b> 16 rue de la Chapelle 57070 Chieulles	<b>Coin-lès-Cuvry</b> 55 rue Principale 57420 Coin-lès-Cuvry	<b>Coin-sur-Seille</b> 6bis rue Principale 57420 Coin-sur-Seille	<b>Cuvry</b> Rue des Ecoles 57420 Cuvry
<b>Fey</b> 1 rue de l'Ecole 57420 Fey	<b>Gravelotte</b> 27 rue d'Ars 57130 Gravelotte	<b>Jury</b> 25 rue Principale 57245 Jury	<b>Jussy</b> 10 rue de la Libération 57130 Jussy	<b>La Maxe</b> 96 rue Principale 57140 La Maxe
<b>Laquenexy</b> 7 allée des Marronniers 57530 Laquenexy	<b>Le Ban-Saint-Martin</b> 1 avenue Henri II 57050 Le Ban-Saint-Martin	<b>Lessy</b> 4 bis rue de Châtel 57160 Lessy	<b>Longeville-lès-Metz</b> rue Robert Schuman 57050 Longeville-lès-Metz	<b>Lorry-lès-Metz</b> 46 Grand-Rue 57050 Lorry-lès-Metz
<b>Lorry-Mardigny</b> 28 rue de Metz 57420 Lorry-Mardigny	<b>Marieulles</b> 1 place de la Mairie 57420 Marieulles	<b>Marly</b> 8 rue des Ecoles 57155 Marly	<b>Mécleuves</b> 2 rue de la Fontaine Romaine 57245 Mécleuves	<b>Metz</b> Hôtel de ville 1 place d'Armes - J.F.Blondel 57036 Metz cedex 1
<b>Mey</b> 18 rue de l'Ecole 57070 Mey	<b>Montigny-lès-Metz</b> 1 chemin des Sources 57950 Montigny-lès-Metz	<b>Moullins-lès-Metz</b> 6 rue de la Mairie 57160 Moullins-lès-Metz	<b>Noisseville</b> 38 rue Principale 57645 Noisseville	<b>Nouilly</b> 25 rue de l'Isle Jourdain 57645 Nouilly
<b>Peltre</b> 1 rue de Gargan 57245 Peltre	<b>Plappeville</b> 14 rue Paul-Ferry 57050 Plappeville	<b>Pouilly</b> 11 rue du Limousin 57420 Pouilly	<b>Pournoy-la-Chétive</b> 1 place Delacour 57420 Pournoy-la-Chétive	<b>Rozérieulles</b> 5 rue de l'Ecole Centrale 57160 Rozérieulles
<b>Sainte-Ruffine</b> 12 rue des Tilleuls 57130 Sainte-Ruffine	<b>Saint Julien-lès-Metz</b> 108 rue du Général Diou 57070 Saint-Julien-lès-Metz	<b>Saint-Privat-la-Montagne</b> 14 rue des Ecoles 57855 Saint-Privat-la-Montagne	<b>Saulny</b> 9 rue de l'Eglise 57140 Saulny	<b>Scy-Chazelles</b> 1 rue de l'Esplanade 57160 Scy-Chazelles
<b>Vantoux</b> 3 rue Jean-Julien Barbé 57070 Vantoux	<b>Vany</b> 10 rue Principale 57070 Vany	<b>Vaux</b> 6 place de la Mairie 57130 Vaux	<b>Vernéville</b> 3 rue du Télégraphe 57130 Vernéville	<b>Woippy</b> Place de l'Hôtel de Ville 57140 Woippy

ADRESSES DES MAIRIES DE QUARTIERS DE METZ				
<b>Sablon</b> 4-6 rue des Robert 57000 Metz	<b>La Patrotte/Metz-Nord</b> 76 avenue de Thionville 57050 Metz	<b>Plantières-Queuleu</b> 1 rue du Roi Albert 57070 Metz	<b>Bellecroix-Les Bordes</b> 13 rue de Toulouse 57070 Metz	<b>Borny</b> Pôle des Lauriers 3 bis rue d'Anjou 57070 Metz
<b>Devant-les-Ponts</b> 15 chemin sous les Vignes 57050 Metz	<b>La Grange-aux-Bois/Grigy</b> 5 rue du Cuvion 57070 Metz	<b>Magny</b> 14 rue Jean d'Aprémont 57000 Metz	<b>Vallières</b> 3 rue des Bleuets 57070 Metz	<b>Annexe Gare</b> Place du Général de Gaulle 57000 Metz
<b>Ste Thérèse/Nouvelle-Ville</b> 25 rue de Verdun 57000 Metz				

Le public pourra également adresser ses observations :

- Par courriers postaux adressés au siège de l'enquête publique à la Maison de la Métropole (1 place du Parlement de Metz, CS 30353, 57011 Metz Cedex), à l'attention du commissaire enquêteur, entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi)
- Sur le registre dématérialisé sécurisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5766>
- Par courriers électroniques (objet : Enquête publique Plan Pluie — A l'attention du commissaire enquêteur) à l'adresse unique : [enquete-publique-5766@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5766@registre-dematerialise.fr)

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5766> et donc visibles par tous.

- Sur les registres papiers d'enquête, a feuillets non mobiles, ouverts par l'autorité de Metz Métropole, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Ces registres seront mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique, dans les mairies de quartier de Metz ainsi que dans les communes de l'Eurométropole de Metz concernées par le projet (hors Roncourt), durant les horaires d'ouverture.

En vue de recueillir les observations orales et écrites du public, la commission d'enquête tiendra ses permanences :

Lieux	Dates et horaires des permanences
<b>Maison de la Métropole</b> 1 Place du parlement 57000 Metz	Mercredi 04 décembre 2024 de 9h00 à 11h00
<b>Mairie de Vantoux</b> 3 rue Jean-Julien Barbé 57070 Vantoux	Mardi 10 décembre 2024 de 10h00 à 12h00
<b>Mairie de Peltre</b> 1 rue de Gargan 57245 Peltre	Mardi 10 décembre 2024 de 14h00 à 16h00
<b>Mairie de Cuvry</b> Rue des Ecoles 57420 Cuvry	Mardi 17 décembre 2024 de 10h00 à 12h00
<b>Mairie de Lorry-lès-Metz</b> 46 Grand-Rue 57050 Lorry-lès-Metz	Mardi 17 décembre 2024 de 14h00 à 16h00
<b>Mairie de Châtel-Saint-Germain</b> 13 rue Jeanne d'Arc 57160 Châtel-Saint-Germain	Judi 19 décembre 2024 de 10h00 à 12h00
<b>Maison de la Métropole</b> 1 Place du parlement 57000 Metz	Mardi 07 janvier 2025 de 16h00 à 18h00

Le commissaire enquêteur est tenu de recueillir les remarques et avis du public concernant l'ensemble des communes constituant Metz Métropole, indépendamment du lieu de la permanence.

Toutes informations relatives au projet du Plan Pluie, peut être demandées au Pôle Cycle de l'Eau, Maison de la Métropole, 1 place du Parlement de Metz, CS 30353 – 57011 Metz Cedex 1, Tél. : +33 (0)3 87 20 10 00.

Un avis au public sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département. Cet avis sera affiché au siège de Metz Métropole, dans les mairies des communes membres concernées par le Plan Pluie, et éventuellement publié par tout autre procédé en usage dans les communes.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui dressera, dans les 8 jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remettra au Président de Metz Métropole. Ce dernier disposera de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur disposera ensuite d'un délai de trente jours pour transmettre au Président de Metz Métropole son rapport dans lequel figurent ses conclusions et avis motivés sur le projet du Plan Pluie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de Metz Métropole et en Préfecture durant un an. Ce délai court à compter de la remise officielle à Metz Métropole du rapport et des conclusions. Ils pourront également être consultés sur le site internet de Metz Métropole. Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département de la Moselle et au Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

À l'issue de l'enquête, le Conseil métropolitain de Metz Métropole pourra décider d'approuver le Plan Pluie.